

E

Impuissance et premiers démembrements de
l'Empire ottoman. Les Tanzimât ou Réformes
(1808-1860)

I. Autonomie de la Serbie. Indépendance de la Grèce et de l'Égypte. Les réformes du sultan Mahmud II

1. *Anatomie de la Serbie et indépendance de la Grèce (1829)*

a. *Le sultan Mahmud II (1808—1839)*

Eclairé et énergique, *Mahmud II*, qui reprendra avec plus de fermeté les réformes amorcées par son prédécesseur *Sélim III* (p. 114), est un prince de grande valeur. Arrivant au pouvoir à un moment exceptionnellement difficile pour l'Empire, il se voit contraint par les échecs de la politique extérieure à retarder ses projets de réforme. A son avènement, l'état de guerre subsistait avec la Russie qui occupait les principautés roumaines. D'autre part, les révoltes d'Ali Pasha, en Albanie, de Mohammed Ali, en Égypte, et celle des Serbes, commencées sous le règne précédent, continuaient à progresser, tandis que l'insurrection grecque, qui couvait depuis longtemps, va bientôt éclater.

b. *Insurrection brisée en Serbie (1803—1813)*

Depuis 1803, les Serbes, qui, après le traité de Svichtov (1791), avaient obtenu du sultan *Sélim III* une certaine autonomie, et dont quelques-uns de leurs chefs avaient été massacrés par les aghas des Janissaires, sont en révolte contre ces derniers. Sous la conduite d'un chef énergique, Kara-Djordjé (Georges le Noir), et encouragés par les Autrichiens et les Russes, les insurgés, qui remportent en 1804—1805 de nombreux succès contre les troupes du sultan, prennent Belgrade en 1806.

En 1807, le sultan, en état de guerre avec la Russie, veut briser l'insurrection serbe pour empêcher sa coopération avec l'ennemi. Mais il est obligé de retirer ses troupes de Serbie pour les envoyer contre les Russes (1809). En 1812, le tsar, qui a remporté des succès décisifs contre les Ottomans, conclut cependant la paix avec le sultan, pour pouvoir disposer de toutes ses troupes contre le danger de l'invasion napoléonienne. Le traité, signé à Bucarest (1812), accorde à la Serbie une demi-autonomie.

Mais les Serbes, mécontents, continuent la lutte. Ils sont brisés après des combats héroïques (1813), et tous les avantages qu'ils avaient conquis en dix ans de guerre sont perdus. La première phase de la lutte pour l'indépendance de la Serbie est terminée à l'avantage des Ottomans, qui rétablissent leur domination par des supplices et des massacres (1813).

c. Insurrection de la Grèce (1821—1829)

Tandis que les Ottomans étaient occupés à réprimer une tentative d'insurrection serbe provoquée par les cruautés du vali de Belgrade (1815), une révolte grecque éclate en 1821. En outre, les begs musulmans, en Bosnie et en Herzégovine, se révoltent pour repousser les réformes du sultan Mahmud.

Encouragée par l'Europe lettrée, éprise de culture antique, la révolte grecque de 1821 est organisée par un corps insurrectionnel qui avait été constitué en Russie. En peu de temps, toute la Morée est au pouvoir des insurgés. En réaction, la population musulmane, fanatisée, procède à Constantinople à des exécutions et des massacres contre les Grecs. Le patriarche, des évêques et des prêtres sont pendus ou tués le même jour.

Ces actes de sauvagerie fournissent au gouvernement russe l'occasion d'intervenir, en se basant sur le traité de Kainardji (1774) qui lui donnait une vague protection des minorités religieuses. Mais le manque d'accord des puissances européennes empêchait une intervention effective et encourageait la résistance de la Porte.

En 1822, les députés des districts insurgés proclament l'indépendance de la nation grecque, et une assemblée nationale vote la première constitution hellénique.

d. Les troupes égyptiennes de Mohammed Ali occupent la Grèce (1822—1826)

Impuissant à dompter l'insurrection, le sultan fait appel à son vassal Mohammed Ali, pasha d'Égypte, qui possédait déjà une armée et une marine puissantes, organisées à l'europpéenne par des officiers français et bien pourvues d'artillerie et de matériel. En 1822, des troupes égyptiennes débarquent en Crète, qui s'était ralliée aux révoltés; elles y sont suivies, en 1824, par le gros de l'armée égyptienne, sous le commandement d'Ibrahim Pasha, fils de Mohammed Ali. En 1825, les troupes égyptiennes enlèvent Navarin, ainsi que la plus grande partie de la Morée. En même temps, les sympathies de l'Europe chrétienne pour les Grecs s'accroissent; outre des secours en argent, des officiers européens s'engagent dans les rangs des combattants grecs et une division navale américaine vient mouiller dans les eaux helléniques.

En 1826, la ville de Missolonghi, bloquée depuis un an par les Égyptiens et les Turcs, succombe après une héroïque résistance. En 1827, Athènes assiégée est prise à son tour.

e. Destruction des flottes égyptienne et ottomane à Navarin (1827)

Voyant leurs propositions de médiation refusées, l'Angleterre, la France et

la Russie envoient des forces navales, qui viennent mouiller dans la rade de Navarin (1827), pour empêcher les flottes égyptienne et ottomane, qui s'y trouvaient déjà, de se livrer à des actes de guerre. Un incident sans importance donna naissance à une bataille navale qui se termina par la destruction totale des flottes égyptienne et turque (1827).

f. Intervention européenne (1828)

L'obstination de la Porte, qui persistait à refuser les propositions européennes de médiation, fournit à la Russie l'occasion de déclarer la guerre (1828) et de pousser ses troupes jusqu'au Danube (1828). Pour ne pas laisser la Russie exploiter seule la victoire, un corps expéditionnaire français, au nom des trois puissances, débarque en Morée, pour imposer l'évacuation de cette région occupée par les troupes égyptiennes. Mais ce fut l'armée russe qui amena la décision, en avançant jusqu'à Andrinople qu'elle occupe (1828). Cette poussée russe, en direction de Constantinople, inquiète les Puissances: la flotte anglaise se rapproche des Détroits et le sultan accepte la paix signée à Andrinople (1829).

g. Le traité d'Andrinople (1829)

Par le traité d'Andrinople, les principautés roumaines (Moldavie et Valachie) conservent, sous la suzeraineté du sultan, les privilèges et immunités antérieurement accordés. Les bouches du Danube, ainsi que la Géorgie et d'autres territoires asiatiques, passent sous la domination russe. Le libre passage des Détroits est accordé à tous les navires de commerce naviguant sous le pavillon russe et sous celui des autres puissances en paix avec la Porte.

h. Autonomie de la Serbie (1829)

Par le traité d'Andrinople, l'existence de la Serbie, comme principauté autonome sous la suzeraineté du sultan, est définitivement consacrée. Le prince Miloch, chef du nouvel Etat, obtient l'hérédité à la dignité princière dans sa famille. Une force armée serbe est créée pour prévenir les troubles et pour la police du pays. Les troupes ottomanes ne tiendront que dans les places fortes frontières, y compris la citadelle de Belgrade. Mais les fonctionnaires de la Porte n'auront pas à se mêler de l'administration, ni des affaires intérieures du pays.

i. Indépendance de la Grèce (1829)

Plus heureuse que la Serbie, la Grèce, par le traité d'Andrinople, obtient d'emblée son indépendance complète. L'année suivante, une conférence tenue à Londres détermine les conditions générales d'organisation du nouvel Etat grec (1830).

«Ainsi, commençait le démembrement progressif de l'Empire ottoman, qui allait se continuer pendant tout le XIXe siècle, pour s'achever au XXe.»¹

2. *Indépendance pratique de l'Egypte. L'empire égyptien de Mohammed Ali (1805—1830) (Egypte—Hidjâz, Soudan)*

a. *Mohammed Ali (1805—1849)*

Nous avons vu Mohammed Ali, commandant du corps albanais au Caire, accéder, en 1805, à la charge suprême de pasha d'Egypte, qui fait de lui le représentant du sultan et le gouverneur général de la Vallée du Nil (p. 119).

Dès son avènement à la charge de pasha, qui lui est confirmée par la Porte, Mohammed Ali, qui songe déjà à l'indépendance, se reconnaît l'homme du sultan. En 1811, il met fin à la puissance des Mamluks, en massacrant tous leurs chefs, et devient le maître absolu dans son domaine. Cependant, tout en se comportant, en fait, en monarque indépendant, sa prudence le porte à dissimuler pendant très longtemps son ambition; il n'entreprendra de la réaliser ouvertement que sous la contrainte des événements.

Imposant et accueillant, énergique et maître de soi, Mohammed Ali avait le don du commandement, en même temps que de la souplesse et une grande faculté de dissimulation.

«Toute sa force, il la tire de lui-même, de son instinct. Il n'est pas instruit; il vient tout juste d'apprendre à lire et ne saura jamais écrire. Son intelligence saisit directement le monde *par observation et par intuition*; il a senti l'impuissance où la routine plongeait la société musulmane et deviné que les apports de l'Occident, entrevus à travers l'œuvre française, pouvaient la régénérer. *Son imagination constructive* nourrit son ambition de grands desseins, de vastes rêves même: . . . mais son sens du possible et la prudence le maintiennent dans la réalité . . . Sans doute, *c'est en Oriental qu'il conçoit la grandeur* comme une domination, une richesse, une puissance matérielle toujours accrues. Mais il y a en lui *du génie*, avec ce que cela comporte d'élévation et d'inégalité. C'est en tout cas «la plus grande figure qui ait paru en Orient depuis des siècles», comme le dit M. Charles-Roux.»²

b. *Conquêtes des villes saintes d'Arabie (1812)*

Depuis 1803, on l'a vu, un danger surgi en Arabie menaçait l'Empire otto-

¹ Lamouche, *op. cit.*, p. 229.

² Pouthas, *op. cit.*, p. 60.

man. L'émir Séoud (1803—1814), souverain du Najd ét imâm des Wahhabites, qui avait groupé toutes les tribus de l'Arabie, était devenu une puissance militaire. Hostile à l'Islâm sunnite, contre lequel elle s'était formée, la secte religieuse des Wahhabites tendait à épurer la religion islamique, en en excluant tout ce qui n'est pas l'adoration d'Allâh (p. 130—131).

En 1804, Séoud et ses Wahhabites, qui se proclament les instruments de la « vengeance céleste » contre les « profanateurs », prennent La Mecque et Médine. En 1805, ils proclament la déchéance des Ottomans et substituent, dans la prière, le nom de Séoud à celui du sultan. En 1808, ils ont achevé la conquête de la Péninsule arabique et, poussant leurs forces vers le Nord, ils menacent à la fois Damas et Bagdad. En 1812, les Wahhabites pénètrent en Mésopotamie, où ils rasent, à Karbala, le sanctuaire vénéré des Chiïtes. Ils se retournent ensuite vers Alep dont ils s'emparent et vers Damas dont ils ravagent les alentours.

« Les pèlerinages étaient interrompus, les assises même de l'Islam ébranlées. Du Golfe Persique à la Mer Rouge, le monde arabe semblait rejeter les Ottomans » (Pouthas).

Devant ce nouveau danger, le sultan Mahmud II fait appel à Mohammed Ali, qu'il venait de confirmer dans sa charge de pasha d'Egypte et qui, plus proche et mieux armé que les pashas de Damas et de Bagdad, était plus à même de mater les rebelles. Par cette mission, le pasha du Caire, qui venait de consolider son pouvoir par le massacre des Mamluks, s'engage dans la grande aventure qui va le mener jusqu'aux portes de Constantinople.

En 1811, un corps expéditionnaire égyptien, conduit par Toussoun, fils de Mohammed Ali, débarque à Yambo, port de Médine, et, après un échec qui nécessite une réforme de l'armée, Médine et La Mecque sont enlevées (1812) et les Wahhabites chassés des villes saintes. En 1813, Mohammed Ali en personne débarque, avec de nouvelles troupes, à Djeddah et entre à La Mecque, où il fait prononcer la condamnation de l'hérésie wahhabite par une assemblée de savants (*ulémas*).

c. *Les Wahhabites écrasés dans le Najd (1815—1819)*

En 1815, les Wahhabites sont refoulés dans le Najd, repaire de l'hérésie, où Ibrahim, fils aîné de Mohammed Ali, les écrase au bout d'une campagne de quatre ans, qui prit le caractère d'une croisade sunnite contre les hérétiques. Les chefs des insurgés qui se livrent sont envoyés au sultan, en même temps que les clefs des villes saintes. Les rebelles sont mis à mort et Ibrahim, nommé par le sultan pasha de Djedda, rentre triomphalement au Caire (1819).

« Mohammed Ali avait sauvé l'Islam orthodoxe. Son prestige fut immense. Le bénéfice politique également: il a mis à Médine, à La Mecque,

dans les ports, des garnisons et des gouverneurs à lui. Il avait renoué la solidarité géographique et historique qui relie, par de-là la mer, l'oasis de l'Égypte et les oasis d'Arabie: la mer Rouge était désormais un lac égyptien.»³

d. Réforme militaire (1820)

En 1820, Mohammed Ali, tout en poursuivant la réforme militaire amorcée pendant la guerre d'Arabie, commence la conquête du Soudan. S'inspirant des méthodes françaises, il prend à son service, comme instructeurs, quelques officiers licenciés de l'armée de Napoléon, notamment le colonel Sèves (futur Soliman Pacha), et leur confie le soin de former un corps d'officiers, choisis parmi les Mamluks et les Turcs. Les soldats seraient principalement recrutés parmi les fellahs égyptiens. Ce recrutement local donnait à l'armée, dont les officiers et les instructeurs sont pourtant des non-égyptiens, un caractère indigène, et le chef suprême, d'origine albanaise, devenait la figure d'un chef national. En 1826, l'armée égyptienne possède plusieurs régiments d'un type moderne, avec artillerie et cavalerie.

e. Conquête du Soudan (1820—1821)

Pour se procurer des hommes et de l'argent, Mohammed Ali entreprend la conquête du Soudan, qui est achevée au bout de deux ans de campagne (1820—1821). Il réalisait ainsi «une autre des fatalités historiques de l'Égypte, l'unité de la Vallée du Nil» (Pouthas).

f. Expédition militaire en Grèce (1823—1827)

En 1823, on l'a vu, l'insurrection grecque contre la Porte amena le sultan à faire appel à son puissant vassal d'Égypte. Un corps égyptien occupa l'île de Crète, où les insurrections furent étouffées. En même temps, une flotte égyptienne de guerre fut créée, dont les officiers et les équipages sont instruits par une mission d'officiers de marine français.

En 1825, une armée égyptienne débarqua en Morée; elle était commandée par Ibrahim Pasha, fils de Mohammed Ali, avec, comme chef d'état-major, le colonel français Sèves, converti à l'islamisme et appelé désormais Suleyman (Soliman). En 1827, grâce à l'armée d'Ibrahim, la situation militaire fut renversée au profit du sultan. Mais la bataille de Navarin (1827), où la flotte égyptienne fut détruite, et l'intervention des grandes puissances dans le conflit (p. 138—139), amenèrent le maître de l'Égypte à se retirer de ce guépier en rapatriant son armée. «C'est le premier indice que la cause égyptienne commençait à se séparer de la cause turque, que le Pasha,

³ Pouthas, *op. cit.*, p. 62.

fort des services rendus et de son armée invaincue, adoptait une attitude indépendante.»⁴

g. *Gouvernement intérieur de Mohammed Ali*

L'administration de Mohammed Ali assura à l'Égypte la paix intérieure, l'ordre et la justice, condition de toute prospérité et de tout progrès. Sous son gouvernement, centralisé et simplifié à l'extrême, l'Égypte constituait une région de calme et de force, au sein de l'Empire ottoman qui se débattait dans le désordre et l'anarchie.

Successeur lointain des Pharaons, Mohammed Ali, comme tous les monarques orientaux, entend gouverner en chef absolu; son autorité, énergique et même dure, n'admettait aucune résistance. Musulman fidèle et attaché à ses rites, il n'était nullement fanatique et méprisait les préjugés confessionnels. Réformateur avide de progrès, il ne toucha pas à la loi islamique et le Coran resta le code social et juridique.

Ses ministres sont plutôt des conseillers, car les administrations relèvent directement de lui. «La compensation à l'obéissance passive exigée de tous est le règne de l'ordre et l'exactitude de la Justice; celle-ci a conservé ses tribunaux traditionnels et son chef, le *Cadi*, . . . mais surveillés de près par un gouvernement impitoyable aux abus et aux malversations.»⁵

h. *Etat propriétaire, commerçant et patron*

Grâce à une consultation juridico-religieuse (*fatwa*), qui reconnaît au conquérant un droit éminent sur toutes les terres conquises, Mohammed Ali s'attribue la propriété de toute la terre d'Égypte. Les particuliers ne sont que des tenanciers féodaux ou des usufruitiers. Pour mettre effectivement en exploitation toutes les terres cultivables, il les partage entre les fellahs, à raison d'un à deux hectares à chacun. Ces derniers conservaient, pour prix de leur travail, une part fixée de la récolte et remettaient le surplus aux agents du Pasha. La distribution de l'irrigation, le creusement et l'entretien des canaux sont érigés en service public, à la charge de l'Etat.

Agriculture, commerce et industrie, «tout cela était *entreprise d'Etat*, puisque la terre, la récolte, les bâtiments et machines étaient sa propriété et que la main-d'œuvre était fournie par une sorte de réquisition. L'inconvénient était que la population ne participait guère aux bénéfices de ces opérations . . .

«Par ce développement nouveau, l'Égypte, jusqu-là repliée sur elle-même, entraît dans l'économie mondiale; elle n'avait guère à y verser encore que des denrées alimentaires et des matières brutes (coton, indigo,

⁴ Pouthas, *op. cit.*, p. 68.

⁵ Pouthas, *op. cit.*, p. 70, 71.

sucré de canne). Mais elle prenait conscience de sa position de carrefour. La paix rétablie en Egypte et dans la mer Rouge a permis de lancer en écharpe à travers le Proche-Orient une route commerciale de l'Europe aux Indes.»⁶

3. *Les Tanzimât ou réformes du sultan Mahmud II*

Le mot *Tanzimât*, qui signifie proprement «organisation», désigne, dans l'histoire de l'Empire ottoman, la période des réformes qui commencent, on l'a dit (p. 137), sous le règne du sultan Mahmud II (1808—1839).

Nous avons vu que le sultan Sélim III, prédécesseur de Mahmud II, qui s'était rendu compte du caractère archaïque des institutions ottomanes, cause de ses déboires actuels, avait amorcé une tentative de réformes militaires (1793), qui lui coûtèrent le trône et la vie (1808) (p. 114—116).

Plus énergique et plus heureux, Mahmud II, véritable précurseur de Kémal Ataturk, reprit l'œuvre de Sélim III, dès que les difficultés extérieures le lui permirent, en cherchant à laïciser l'Empire et à lui donner des institutions correspondant à celles de l'Europe de son époque. Mais la véritable période des *Tanzimât* commencera effectivement sous le règne d'Abdul Méjid, fils et successeur de Mahmud II.

a. Réorganisation de l'armée ottomane (1826)

C'est en 1826, dix-huit ans après son avènement, que Mahmud II, qui s'était rendu compte de l'inefficacité de son armée dans la série des guerres qu'il eut à soutenir contre la Russie et contre les révoltes des Serbes et des Grecs, se décide à se lancer dans la voie périlleuse des réformes. En pleine guerre avec les Grecs, révoltés depuis 1821, il profite de la paix officielle conclue avec la Russie (1812) et du répit que lui donnait le concours des Egyptiens qui combattaient pour lui en Grèce, pour entreprendre la réorganisation de l'armée ottomane. Celle-ci sera formée, administrée, habillée et instruite d'après les modèles européens, avec l'aide d'instructeurs égyptiens, formés eux-mêmes à l'école de la France.

Nous avons vu que les Janissaires, la vieille armée qui, jadis vaillante, avait conquis une partie du monde, était devenue, avec le temps, une sorte de garde nationale séditieuse. Alliée aux chefs religieux, elle formait, par la routine de ses privilèges, le principal obstacle à la réorganisation militaire rendue nécessaire par les succès de la Russie. Après s'être muni d'un *fetwa* du Mufti, constatant que ses projets étaient conformes à la loi coranique et tendaient au bien de la religion et de l'Etat, Mahmud II, qui avait en outre

⁶ Pouthas, *op.cit.*, p. 74, 75.

réussi à convaincre les chefs des Janissaires de la nécessité des réformes, réglemente, par un édit, l'organisation de la nouvelle armée ottomane (1826), qui reçut le nom de *Muallem echkinji* (la garde exercée). Les Janissaires, qui n'en étaient pas totalement écartés, fournissaient les éléments de ces nouveaux corps de troupes, qui devaient être maintenus en permanence sous les armes.

b. Révolte et massacre des Janissaires (1826)

Quelques jours après la parution de la réforme, des Janissaires mécontents, encouragés par les éléments réactionnaires et lésés, se soulèvent, pillent la maison du grand-vizir et réclament la tête des auteurs de la réforme. Le sultan, dont la couronne et la vie étaient en jeu, réagit par un acte de farouche énergie. Faisant marcher les troupes réorganisées contre leurs anciens camarades qui s'étaient rassemblés sur la grande place d'*Et Midani* (Hippodrome), il fait broyer ceux-ci par son artillerie. Les jours suivants, presque tous les Janissaires de la capitale, au nombre de 20.000 environ, et ceux qui sont en garnison dans les provinces, sont impitoyablement massacrés (1826). En même temps, l'ordre des Derviches Bektachi, qui était affilié aux Janissaires, est dispersé et ses couvents (*tekkiés*) sont supprimés.

c. Réformes diverses

Immédiatement après, Mahmoud II procède à d'autres réformes, qui sont surtout extérieures: il transforme le costume ottoman, en remplaçant les longues robes asiatiques par une redingote, dite stambûline, et le turban par un fez rouge, coiffure imitée de celle des Grecs. Enfin, des réformes administratives, telles que la réorganisation des provinces (*Eyyalet*) d'Asie, l'élaboration d'un règlement sur la gestion du domaine public, la nomination dans les grandes capitales étrangères d'ambassadeurs et de ministres permanents, l'établissement de traitements fixes pour les fonctionnaires publics, etc., contiennent le germe des réformes sérieuses qui aboutiront, plus tard, sous ses successeurs. De nouveaux traités de commerce et de navigation sont conclus avec les grandes puissances étrangères.

Ces mesures, qui constituent des améliorations superficielles, devaient, pour être utiles, être réalisées d'une façon plus profonde. En outre, certaines d'entre elles — monnaies à l'effigie du sultan et son portrait exposé dans les bâtiments publics — blessaient le sentiment religieux des musulmans. Aussi, des démonstrations hostiles et même des révoltes étaient-elles souvent signalées contre le sultan réformateur. C'est son fils et successeur Abdul Méjid qui recueillera la tâche d'ouvrir réellement l'ère des réformes.

d. Portée historique des réformes de Mahmud II

En réalité, comme nous le verrons plus loin, les réformes de Mahmud II, de même que celles de son fils et successeur Abdul Méjid I, ne donneront pas les résultats que ces souverains en attendaient. Elles contribueront, au contraire, à favoriser la tendance au séparatisme, en développant, chez les divers peuples de l'Empire, la crainte de perdre leur individualité et, par suite, la volonté de l'affirmer par l'autonomie ou l'indépendance.

«Les historiens qui représentent Mahmoud comme le premier créateur d'un Empire ottoman réformé et rénové, se trompent aussi grossièrement que les journalistes qui virent dans Mustapha Kemal le dernier réformateur. Si l'on étudie la question d'Orient à Constantinople même — et la ville a toujours été l'unique clé de son mystère — on s'aperçoit que les «réformes» de Mahmoud ne firent que briser l'Empire en tronçons nationaux, inspirés par le «chauvinisme» le plus rudimentaire et le plus intraitable. Avec la réforme de Mahmoud disparurent les derniers vestiges des vieilles institutions impériales qui cimentaient l'Empire: c'est-à-dire les Janissaires et les autonomies religieuses (*millets*). C'est seulement avec de telles institutions que les races européenne et asiatique, les chrétiens et les musulmans, pouvaient cohabiter dans la ville sous l'autorité ottomane. Mais l'Europe n'était pas encore disposée à permettre aux Turcs d'exterminer ou de bannir leurs commensaux chrétiens, seule solution possible au problème.»⁷

⁷ Young, *Constantinople*, p. 240.

II. L'empire égypto-syrien de Mohammed Ali (1831-1840)

1. Conquête de la Syrie (1831-1832)

a. Les convoitises de Mohammed Ali sur la Syrie

Jusqu'en 1830, la puissance croissante du pasha d'Égypte (p. 140-144) ne porta guère ombrage à son suzerain ottoman. Respectueux de l'autorité du sultan, Mohammed Ali fournissait au trésor de celui-ci le tribut régulier et répondait à ses appels. Mais en 1831, les rapports entre le vice-roi et le souverain étaient déjà plus ou moins tendus et un incident banal suffit pour allumer entre eux un grand conflit.

Depuis le règlement de l'insurrection grecque, au cours de laquelle le pasha d'Égypte avait perdu, en 1827, sa flotte à Navarin (p. 138-139), celui-ci rêvait une compensation du côté de la Palestine-Syrie, vers laquelle tous les maîtres de l'Égypte ont constamment été attirés.

b. Les Égyptiens assiègent Acre (1831)

Profitant de l'épuisement de l'Empire ottoman, qui venait de terminer par le traité d'Andrinople (1829) une guerre de huit années, et prétextant une querelle avec le pasha d'Acre, Mohammed Ali envahit la Palestine en 1831. Une armée de terre, commandée par Ibrahim Pasha, le vainqueur des Wahhabites, qui est secondé par le colonel français Sèves, devenu musulman sous le nom de Suleyman Pasha, traverse le désert de Sinaï, prend Gaza et, malgré les ordres du sultan, met le siège devant Acre qui est investie par terre et par mer. Engagé dans la grande aventure, « Mohammed Ali s'abandonnait au destin, qui, depuis les Pharaons, fait déborder vers la Syrie les forces surabondantes de l'Égypte. »⁸

c. Concours de Bachir II, émir du Liban

Dès son arrivée devant Acre, Ibrahim, comme Bonaparte trente ans auparavant, convoque à son camp l'émir du Liban Bachir II, avec lequel il avait conclu une entente en 1822, lors du dernier séjour de celui-ci en Égypte (p. 132). Répondant cette fois à l'appel, Bachir est accueilli par Ibrahim avec de grands honneurs.

⁸ Pouthas, *op. cit.*, p. 80.

Pendant ce temps, une armée ottomane se concentrait dans le Nord. Pour prévenir son intervention, la côte libanaise est solidement tenue par les fils de Bachir, qui occupent Tyr, Saïda, Beyrouth, Tripoli, tandis que, dans la Montagne, où les Druzes sont hostiles depuis leur répression par l'émir (1825), des garnisons égyptiennes occupent Deir-el-Kamar et Beted-din, résidences de Bachir.

A partir de 1831 jusqu'en 1840, l'histoire du Liban et de la Syrie est intimement liée à celle de l'Égypte de Mohammed Ali, qui occupa ces pays pendant cette période de neuf ans.

d. Prise d'Acre (1832)

Abdallah Pasha, gouverneur d'Acre, qui manquait de flotte, s'enferme dans sa ville. Encouragé par l'exemple de son prédécesseur Jazzâr, qui résista victorieusement à l'attaque de Bonaparte, il réussira, pendant sept mois, à tenir l'ennemi en échec, attendant des secours ottomans.

Sommé par le sultan de rappeler ses troupes en Égypte, Mohammed Ali n'en tint aucun compte. Marchant contre Ibrahim, le pasha d'Alep, à la tête d'une armée ottomane, est battu. Jafa et Haïfa sont occupées par les Égyptiens et Acre, prise d'assaut (1832), ouvre la Syrie à ces derniers.

e. Conquête de la Syrie (1832)

Marchant immédiatement vers le Nord, Ibrahim, accompagné de l'émir Bachir, rencontre, près de Homs, l'armée ottomane qui est battue et mise en fuite (1832). Alep est prise et Ibrahim est maître de toute la Syrie (1832). Délivrées des Ottomans, les populations accueillent le vainqueur comme le libérateur de leur pays.

f. Ibrahim, maître de l'Asie Mineure (1832)

Une nouvelle victoire égyptienne, à Beïlan, permet à Ibrahim de franchir le Taurus et d'atteindre Konya, où la dernière armée ottomane est écrasée (1832). En 1833, Ibrahim arrive à Kutahya, et ses cavaliers, qui poussent jusqu'à Brousse, menacent Constantinople.

g. Traité de Kutahya (1833)

Effrayé par ces désastres, le sultan Mahmud, qui craignait pour son trône et sa vie, s'empresse de faire appel aux puissances européennes. Ces dernières, qui commençaient à considérer les affaires de l'Empire ottoman comme d'un intérêt général pour l'Europe, à cause des difficultés que soulevait un partage éventuel de cet Empire, répondent à l'appel du sultan qui est sauvé grâce à leur mésentente. Sur les conseils de la France, Mohammed Ali accepte d'évacuer l'Asie Mineure; il reçoit du sultan, contre

le paiement d'un large tribut annuel, le gouvernement de la Syrie et le district d'Adana (Cilicie). Un traité conclu à Kutahya (1833) consacre cet arrangement.

2. *L'empire arabe ou égypto-syrien* *de Mohammed Ali*

Ainsi, par le traité de Kutahya, Mohammed Ali est le chef d'un grand empire, qui comprend l'ensemble de l'Orient arabe moins l'Irak, c'est-à-dire l'Égypte, la Syrie et l'Arabie. Ce vaste territoire englobe les villes saintes de l'Islâm : La Mecque, Médine, Jérusalem, ainsi que les capitales de trois anciens grands Empires ou Califats arabes : Médine (*Ar-Rashidûn*), Damas (*Umayyades*) et Le Caire (*Fâtimides*).

« Ibrahim, à Damas, rappelait la splendeur des anciens Califes. Il se posait d'ailleurs délibérément en Arabe, en restaurateur de la nationalité Parabe. « Je ne suis pas turc, répliquait-il vivement un jour; je suis venu enfant en Égypte et, depuis ce temps, le soleil de l'Égypte a changé mon sang et l'a fait tout arabe » . . . Les fonctionnaires étaient ici arabes. »⁹

En Égypte cependant, si les préfets des départements (*mamur*) sont généralement Égyptiens, par contre, les gouverneurs de province (*mudir*), au nombre de sept, sont, vers 1840, « tous turcs et le turc restait la langue de l'administration. »¹⁰

a. *La Syrie, province égyptienne*

A l'exception du Liban, qui, grâce à l'émir Bachir, bénéficie d'un régime spécial, et de la Palestine, confiée au sheikh arabe Husein, la Syrie est constituée en province égyptienne, dont l'organisation est calquée sur celle de l'Égypte. Les gouvernements de Damas et d'Alep sont confiés à des membres de la famille de Mohammed Ali.

b. *L'administration égyptienne en Syrie*

Lasse de l'anarchie et de l'insécurité créées par l'oppression et les querelles des pashas ottomans, les populations syriennes avaient, au début, accueilli avec un sentiment de soulagement le régime égyptien, qui, en imposant l'ordre et la paix, se montrait juste, libéral, et surtout tolérant.

La justice est rendue avec plus d'impartialité; l'égalité devant l'impôt est établie et la sécurité qui règne était inconnue depuis plusieurs siècles. Les chrétiens virent disparaître les mesures humiliantes qui étaient édictées à leur encontre. Pour la première fois, ils se trouvaient représentés dans

⁹ Pouthas, *op. cit.*, p. 83.

¹⁰ Pouthas, *op. cit.*, p. 70.

les nouveaux conseils communaux et n'étaient pas soumis au service militaire.

La vie économique se développe, grâce aux travaux publics réalisés par les autorités égyptiennes: routes, ports, introduction de cultures nouvelles. Damas, Alep, les ports libano-syriens redeviennent de grandes places de commerce.

3. Réaction des populations indigènes

a. Soulèvement en Syrie

Les besoins d'argent et de soldats, nécessités par la guerre, obligent Ibrahim à accabler les Syriens d'impôts, à établir des monopoles industriels, la contrainte de la corvée, et à introduire la conscription militaire.

En réaction contre ces mesures vexatoires, appliquées parfois avec brutalité, et surtout contre la conscription, des soulèvements, encouragés par des agents du sultan, éclatent à Naplouse, en Palestine, dans le Liban-Sud, au pays de Akkar, de Hosn, de Safita, dans la montagne des Nosaïris ou Alaouites (Est de Lataquié) et au Hawrân. Ces mouvements insurrectionnels sont écrasés, avec la participation des contingents libanais. Pour en prévenir le retour, Ibrahim, qui, à cette occasion, avait agi avec une particulière habileté, étend à toute la Syrie la mesure de désarmement qu'il avait d'abord limitée à certaines régions, et y ajoute la conscription obligatoire.

b. Mécontentement au Liban

Les impôts, la levée des troupes, les monopoles industriels et les manufactures d'Etat, où l'ouvrier travaillait pour un salaire dérisoire, provoquent le mécontentement des Libanais. C'est surtout la contrainte de la corvée, qui réquisitionnait des ouvriers pour les travaux militaires, qui suscita l'opposition des Libanais, auxquels une pareille mesure n'avait jamais été imposée dans le passé.

D'autre part, le rôle autonome du Liban semble prendre fin. Les villes de la côte libanaise, qui avaient été, au début, replacées sous l'administration de l'émir Bachir, passèrent bientôt sous celle de Suleyman Pasha (Sèves), qui établit sa résidence à Beyrouth, tandis que son chef Ibrahim établit la sienne à Antioche.

En outre, Ibrahim, qui s'appuya toujours sur l'émir et ses fils, les chargera de réprimer les premiers soulèvements. Bachir, qui ne semble guère se soustraire à l'emprise d'Ibrahim, dont les vastes projets exigent constamment et de plus en plus de l'argent et des soldats, devient l'instrument de cette politique oppressive et en partagera l'impopularité.

Les Libanais, qui avaient loyalement combattu avec Ibrahim sur tous les champs de bataille, entendaient conserver leur organisation autonome sous le commandement de leurs chefs locaux, et refusaient d'être répartis dans les régiments égyptiens pour aller combattre sur les champs de bataille de l'Anatolie. Malgré sa docilité passive, Bachir se sentit incapable de briser lui-même leur résistance. Mais Ibrahim, grâce à une importante force qu'il établit à Beteddîn, désarme la Montagne et y procède aux levées militaires, en exemptant toutefois les chrétiens de cette dernière mesure.

4. *Mohammed Ali et les puissances européennes*

a. Ambitions de Mohammed Ali

Maître incontesté d'un vaste empire, Mohammed Ali est maintenant rongé par deux ambitions légitimes, qui vont maintenant l'engager dans une nouvelle aventure orientale. Il s'agit pour lui, en effet, d'assurer sa succession à son fils Ibrahim et de secouer la suzeraineté symbolique qui le lie nominalement au sultan ottoman. Il veut se dégager d'une condition subordonnée vis-à-vis d'un souverain bien moins puissant que lui. D'autre part, il se révolte à la pensée que la grande œuvre à laquelle il s'est attelé ne serait pas continuée par un membre de sa famille, et qu'un pasha ottoman pourrait en jouir, après sa mort, à l'exclusion des siens.

Pour amadouer son puissant vassal, le sultan lui propose, en 1837, de reconnaître sa famille pour l'Égypte et l'Arabie, en échange de l'abandon de la Syrie et d'Adana. Mohammed Ali, qui refuse cette offre, demande aux puissances occidentales si elles reconnaîtraient son indépendance (1838).

b. Hostilité de l'Angleterre

Hostile à Mohammed Ali, l'Angleterre alla jusqu'à le menacer d'être du côté du sultan s'il mettait son projet à exécution. Les monopoles de l'État égyptien gênaient le commerce britannique en Proche-Orient. D'autre part, la présence des troupes égyptiennes en Arabie et sur les bords du golfe Persique, et bientôt très probablement en Irâk, risque de fermer à l'Angleterre la route terrestre des Indes. Aussi, en 1838, cette dernière s'installe-t-elle à Aden et conclut avec le sultan un traité de commerce, qui abolit les monopoles institués par le pasha d'Égypte (1838).

c. Ibrahim vainqueur des Ottomans à Nisibîn (1839)

En 1839, le sultan, qui ne s'était jamais résigné à l'abandon de la Syrie où il continuait à entretenir les germes de mécontentement et à encourager

les révoltes, rompt officiellement avec le souverain d'Égypte, qui, malgré ses protestations de vassalité, est déclaré traître à l'Empire. A Nisibîn, où les armées égyptiennes et ottomanes se rencontrent, la victoire, après un engagement de deux heures, reste à Ibrahim. En même temps, la flotte ottomane, dont le capitain-pacha se rallie à Mohammed Ali, est livrée à ce dernier à Alexandrie (1839). Pour comble de malheur, le sultan Mahmud meurt brusquement (1839).

A la suite de ces événements, l'Empire ottoman se trouve effondré et la route de Constantinople largement ouverte au pasha d'Égypte, client de la France, ou, à son défaut, au tsar de Russie.

d. Intervention des puissances européennes (1840)

Affolées par ces perspectives, les chancelleries européennes, alertées par le cabinet de Londres, se mettent en branle. Sur les conseils de la France, Mohammed Ali, modérant ses exigences, accepte de rester sous la suzeraineté du sultan, mais réclame l'hérédité de ses gouvernements d'Égypte et de Syrie. Cette dernière condition est repoussée par Londres, qui, rassurée du côté russe, « n'eut plus qu'une pensée: infliger un échec à la politique française et détruire le dangereux empire arabe. »¹¹

La crise provoquée par ces événements faillit allumer une guerre européenne. La France, qui défendait les intérêts du vice-roi d'Égypte, est exclue de la coalition qui, réunissant l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie, enjoint au vainqueur égyptien d'abandonner toutes ses conquêtes, y compris la Syrie, et de restituer la flotte ottomane. Sur son refus, des soulèvements suscités par des agents anglais éclatent en Syrie, et Beyrouth est occupée par la flotte anglaise (1840).

5. Evacuation de la Syrie. Mohammed Ali gouverneur héréditaire de l'Égypte (1841)

a. Révolte des Libanais

Au Liban, Bachir II, acquis à l'Égypte, dominait le pays par la terreur. Son protecteur Ibrahim avait réussi à semer la division entre les Chrétiens et les Druzes, unis dans leur résistance à la conscription et aux réquisitions vexatoires. Il fit exiler au Soudan les principaux chefs de l'opposition.

Mais cette tranquillité, imposée par la force brutale, était fragile et éphémère et la haine couvait au fond des coeurs. La rapacité du fisc avait appauvri la population et l'exaspération était à son comble. Ce fut le désarmement des Maronites, qui virent dans cette mesure un premier pas

¹¹ Pouthas, *op. cit.*, p. 86.

vers la conscription, qui alluma l'incendie. Encouragés par des agents de l'Angleterre, des chefs maronites et druzes, sortis des rangs du peuple, lèvent l'étendard de la révolte. Etablis aux environs de Beyrouth, ils cherchent à couper l'accès de la Montagne aux troupes égyptiennes stationnant à Saïda et à Tripoli. Pour encourager les rebelles, une flotte anglaise, à laquelle s'étaient joints des bateaux autrichiens et ottomans, se présenta en vue de Beyrouth et entra aussitôt en rapport avec les insurgés.

b. Les Egyptiens évacuent la Montagne et la côte libanaises (1840)

Tandis que Beyrouth et Tripoli sont bombardées, une armée ottomane débarque dans la baie de Jounié, où des armes et de l'argent sont distribués aux rebelles par les agents britanniques. La flotte égyptienne se retire à Alexandrie. Ibrahim évacue Beyrouth, pour s'établir dans la Montagne, tandis que les troupes ottomanes occupent Jebaïl, Batroun et Saïda, avec l'appui des insurgés commandés par un parent de l'émir Bachir, l'émir Bachir Kasem Chéhâb, ou Bachir III, que l'Angleterre fait proclamer gouverneur du Liban.

c. Abdication de Bachir II (1840)

Le vieux Bachir II abdique et se retire d'abord à Malte (1840), puis à Constantinople (1841), où il mourra, en 1850, à l'âge de 85 ans, sans revoir le Liban. Bachir II, qui avait gouverné 53 ans, fut « avec Fakhred-dîn, le véritable fondateur du Grand-Liban » (Lammens).

d. Evacuation de la Syrie (1841)

Découragé par la défection de Bachir II, coupé de ses communications avec l'Egypte et redoutant d'entrer en collision avec l'Europe entraînée par l'Angleterre, Ibrahim évacue le Liban et se concentre à Damas. Acre, seule ville de la côte qui lui restait, succomba sous le bombardement de la flotte alliée (1840). Sur l'ordre de Mohammed Ali, l'armée d'Ibrahim, dont les recrues syriennes désertent en masse, se résigne à évacuer la Syrie. Abandonnant Damas, Ibrahim et son armée prennent le chemin de l'Egypte, où, après de grandes difficultés, ils arrivent au Caire (1841).

e. Mohammed Ali, gouverneur héréditaire de l'Egypte, vassal du sultan (1841)

Pendant que se poursuivait l'évacuation du Liban et de la Syrie par les troupes égyptiennes, des vaisseaux anglais paraissent devant Alexandrie et, sous la menace de bombarder la ville, obligent Mohammed Ali à capituler. De son côté, le sultan Abdul Méjid prononce sa déchéance

(1840). Mais l'intervention obstinée de la France, qui promet son appui pour fermer les Détroits aux Russes, amène l'Angleterre et, par suite, le sultan à accepter le maintien de Mohammed Ali en Egypte, en lui accordant l'hérédité (1841). Par contre, les règlements administratifs, les lois relatives aux impôts, en vigueur dans l'Empire ottoman, seront appliqués en Egypte. L'armée égyptienne comptera 18.000 hommes au maximum; les officiers généraux ne recevront leurs grades qu'avec la permission du sultan. Le tribut annuel est quelque peu augmenté.

f. Les dernières années de Mohammed Ali (1842-1849)

La perte de son empire extérieur, dans lequel l'Egypte se fût perdue, et celle de sa puissance militaire permettent à l'Egypte, réduite à la Vallée du Nil, de prendre plus facilement conscience d'elle-même. Ces circonstances amènent aussi Mohammed Ali à consacrer exclusivement son activité et ses efforts au développement agricole du pays et aux travaux publics. Aussi, tandis que la Vallée du Nil, sous la direction des successeurs de Mohammed Ali, évoluera dans la paix et la prospérité, la Syrie, réincorporée à l'Empire ottoman, retombe dans l'anarchie et le désordre.

Au point de vue extérieur, l'Egypte conservera avec l'Empire ottoman les relations officielles de vassalité, qui subsisteront jusqu'en 1914. Mais elle suivra dès lors une voie distincte de celle de l'Empire.

Mohammed Ali meurt, en 1849, à l'âge de 80 ans, laissant pour successeur, suivant le firman impérial qui établit l'hérédité, le plus âgé de ses descendants mâles, son petit-fils Abbas Hilmi.

III. Le règne du sultan Abdul Mégid (1839-1861).

L'ère des Tanzimât ou Réformes

Abdul Mégid (1839-1861), fils et successeur de Mahmud II, hérite d'une situation catastrophique. A son avènement, les armées de l'Empire venaient d'être détruites par les troupes du pasha d'Egypte qui occupent l'Asie Mineure, et la flotte ottomane s'était livrée à Alexandrie (p. 151-152). L'Empire, qui s'effondre, ne subsiste que grâce aux puissances européennes, dont les interventions ou plus exactement les rivalités permettront à «l'Homme Malade» de prolonger son existence agonisante jusqu'en 1918.

«Inaugurée à l'occasion de l'insurrection grecque (1821-1829), l'intervention des Puissances européennes dans les affaires intérieures de la Turquie devenait une tradition qui dirigera toute l'histoire ottomane au XIXe et au XXe siècles, jusqu'à la catastrophe finale.»

Reprenant la politique inaugurée par ses prédécesseurs immédiats, qui avaient essayé de restaurer l'Empire par des réformes à l'europpéenne, Abdul Mégid va s'atteler à cette grande et ingrate tâche.

1. Economie générale des premières réformes d'Abdul Mégid

Le règne d'Abdul Mégid est celui des vraies réformes ou *Tanzimât*, dont son père Mahmud avait ouvert la voie par la suppression violente des Janissaires (p. 144-146). En effet, à partir de l'avènement d'Abdul Mégid, commence véritablement l'ère des Tanzimât.

a. Le décret sultanien de *Gulhané* (1839)

«On entend, par période du *Tanzimat*, cette période de réformes administratives, judiciaires, militaires, qui commence avec la promulgation du *Hatt i Chérif de Gulhané*, le 3 novembre 1839 . . . D'après le texte même du rescrit, les nouvelles institutions devaient porter principalement sur trois points: (1) Les garanties qui assurent aux sujets une parfaite sécurité quant à leur vie, leur honneur et leur fortune; (2) un mode régulier d'asseoir et de prélever les impôts; (3) un mode également régulier pour la levée des soldats et la durée de leur service.»¹²

¹² Lamouche, *op. cit.*, p. 265.

Le Hatti chérif ou décret de Gulhané (1839) ordonne de nombreuses mesures de rénovation: suppression du marché des esclaves; proclamation solennelle de la liberté des cultes; garanties à tous les prévenus pour les poursuites judiciaires, ainsi qu'à tous les contribuables pour la taxation et la perception des impôts. L'administration des provinces, enlevée aux pashas tout-puissants et irresponsables, est confiée à des *valis* (gouverneurs), assistés d'un receveur des finances. Un second décret, en date de 1843, réorganise l'armée d'après le système prussien, très avancé à cette date.

Ces concessions impériales, qui s'étendent à tous les sujets ottomans à quelque religion ou secte qu'ils appartiennent, montrent un désir de progrès et un réel sentiment d'équité. Leur application est sanctionnée par des peines rigoureuses. Bien que représentées comme un retour aux vraies traditions de l'Islâm, ces mesures sont inspirées des idées occidentales, auxquelles on attribuait le progrès de l'Europe. Aussi, sauf en ce qui concerne l'armée, seront-elles combattues par la force d'inertie que leur opposent les vieux Turcs.

b. Inefficacité des Tanzimât

En réalité, la mauvaise volonté que le peuple turc opposait au mouvement progressiste ne fut pas la raison déterminante de l'échec des réformes de la première moitié du XIXe siècle. Si celles-ci ne donnèrent pas à la Porte les résultats qu'elle en attendait et si l'Empire continua à se disloquer, cela est dû à l'action du principe des nationalités qui, réveillé depuis les réformes de Mahmud II (p. 146), se manifestait par des révoltes provoquées par l'esprit séparatiste, dans les régions chrétiennes et musulmanes.

«C'est qu'à un rythme plus rapide que celui même du Tanzimat, la force de décomposition jouait, que les peuples englobés dans la souveraineté ottomane cherchaient tous à recouvrer leur indépendance.»¹³

Aussi, est-ce encore aux rivalités des puissances européennes, qui ne savaient toujours pas harmoniser leurs convoitises, que l'Empire ottoman devra le maintien de son intégrité pendant les quelque quatre-vingts ans de sa dernière existence.

c. La convention de 1841 sur les Détroits

En 1841, un protocole est signé à Londres par le représentant du sultan et ceux des grandes puissances, en vertu duquel l'entrée des bâtiments de guerre des puissances étrangères est interdite dans les détroits des Dardanelles et du Bosphore. «Cet acte est particulièrement important, car il constate un principe qui, depuis lors et jusqu'à la guerre de 1914—1918, a

¹³ Roux, *op. cit.*, p. 102.

toujours été respecté et considéré comme un des fondements du droit public européen en ce qui concerne le Levant.»¹⁴

2. *Anarchie et troubles au Liban*

Après le départ des Egyptiens (1841) (p. 153) la Syrie et le Liban, replacés sous l'hégémonie ottomane, retombent dans l'anarchie. Sur la côte, la Porte reprend Saïda, Tripoli et Beyrouth. Mais cette dernière recueille la succession administrative de Saïda et d'Acre; elle demeure, comme sous les Egyptiens, le centre principal de l'autorité ottomane sur la côte, pour permettre à la Porte de mieux surveiller la Montagne. « Cette décision consacra officiellement la primauté conquise par cette ville (Beyrouth) dans la Syrie méditerranéenne, . . . grâce au voisinage du Liban. »¹⁵ Beyrouth sera bientôt un important centre commercial et un foyer cosmopolite de culture.

a. *Germes des premières dissensions confessionnelles*

L'occupation égyptienne avait modifié, au Liban et en Syrie, la situation politique et sociale et l'état d'esprit des divers groupements ethniques et confessionnels. Ces conditions nouvelles provoquèrent, après l'évacuation égyptienne, de nouvelles complications intérieures.

Revenus d'exil ou sortis de leurs cachettes, les chefs druzes, déterminés à ne plus subir la suprématie des Chéhâb, nourrissaient des projets de vengeance. Sans tenir compte des changements survenus, ils se considéraient toujours comme la caste dominante au Liban et entendaient maintenir à leur profit une suprématie de race. De leur côté, les Maronites des districts druzes, favorisés par le régime égyptien qui les avait partiellement affranchis de la condition humiliante de *rayas*, étaient moins résignés qu'auparavant à subir cette condition inférieure. Egaux ou supérieurs en nombre aux Druzes, plus évolués que ces derniers, ils entendaient avoir, dans l'administration du pays, un rôle égal à celui de leurs concitoyens.

Oubliant leurs querelles de clan, les Druzes s'unirent pour s'opposer à ces revendications. Comptant bien sur ces dissensions, la Porte, qui se souciait moins de pacifier le Liban que d'y instaurer son autorité directe, les laisse s'envenimer. Décidée à la suppression des autonomies régionales et des féodalités provinciales, elle avait, depuis les Tanzimât, inauguré une politique de centralisation. En outre, les Anglais, qui ne pouvaient s'appuyer sur les Chrétiens, traditionnellement dévoués à la France, cherchent à s'attacher les Druzes, pour contrebalancer l'influence française.

¹⁴ Lamouche, *op. cit.*, p. 267.

¹⁵ Lammens, *op. cit.*, II, p. 169.

b. Chrétiens et Druzes en viennent aux mains

Dans ces circonstances terriblement difficiles et délicates, l'émir Bachir III, par ses maladresses, allait servir les adversaires du Liban en leur donnant l'occasion d'intervenir dans les affaires intérieures du pays. Ne possédant ni l'énergie ni le prestige de son prédécesseur, il pensa pouvoir reprendre la manière forte de ce dernier et s'aliéna, de ce fait, les chefs druzes. La ville chrétienne de Deir-el-Kamar, résidence habituelle des émirs Chéhâb, et la ville druze voisine de Baaklîn, centre des chefs religieux druzes (*Okkal*), qui avaient jusqu'alors vécu en paix, en viennent aux mains.

Dans la Montagne, ainsi qu'à Hasbaya où les Turcs avaient remplacé les émirs Chéhâb, demeurés musulmans, par un chef druze, les villages chrétiens sont pillés et incendiés et leurs habitants massacrés par les Druzes. Pendant ces luttes, les Métoualis se rangent du côté des Maronites. Prétextant le rétablissement de l'ordre, les Turcs, qui interviennent, s'avisent de désarmer les Chrétiens.

c. Démission de Bachir III (1841)

Impuissant à maîtriser la situation, Bachir III se démet de ses fonctions (1841). Mettant à exécution sa nouvelle politique centralisatrice, la Porte profite de ces événements et de l'échec de Bachir pour convaincre les cabinets européens de supprimer l'autonomie du Liban et son gouvernement héréditaire et rattacher directement ce pays à l'Empire.

d. Un Pasha ottoman succède aux émirs Chéhâb (1842)

En janvier 1842, un gouverneur ottoman, Omar Pasha, renégat hongrois passé au service du sultan, est installé à Beteddîn. Soustraits à l'autorité de leurs sheikhs locaux, auxquels ils payaient les redevances fiscales, les Libanais, désormais en contact avec les pashas ottomans, devront se soumettre à leur autorité arbitraire et despotique.

Nous avons vu que l'occupation égyptienne avait modifié l'état d'esprit des populations. La lutte entreprise pour la libération, partie des rangs du peuple libanais, avait développé dans le pays des aspirations d'égalité démocratique, qu'il était maintenant difficile d'étouffer. Le nouveau gouverneur ottoman s'appliquera à cultiver ces tendances en dressant les paysans contre les émirs et les cheikhs, propriétaires du sol. En réaction, ces derniers chercheront à mater les paysans par l'oppression et la violence. Dans la Montagne druze, où les paysans sont en majorité chrétiens, la lutte contre les cheikhs druzes se transforme en lutte confessionnelle.

Dans toute la Montagne, Druzes et Chrétiens commencent à regretter le

gouvernement de Bachir II. Deux ans après son exil, celui-ci était déjà devenu un héros national, et son nom incarnait les aspirations libanaises à l'indépendance et à l'unité, dans la paix et la liberté.

e. Division du Liban en deux régions distinctes (1842)

Alarmée par la guerre civile qui menace de se déclencher, la Porte, sur les représentations des puissances, rappelle Omar Pasha. Hostile au rétablissement d'un émirat unique gouverné par un Chéhâb, la Porte réussit, encore une fois, à résoudre à son profit le problème libanais. Divisé en deux régions distinctes, l'une chrétienne, au nord de la route Beyrouth-Damas, et l'autre druze, au sud de cette route, le Liban, ainsi morcelé, sera administré par deux gouverneurs nationaux (*Kaimakam*), l'un maronite, au nord, et l'autre druze, au sud, respectivement assujettis aux pashas ottomans de Beyrouth et de Saïda.

f. Massacres, anarchie et tension fiévreuse (1845)

Ce dualisme ne pouvait guère donner des résultats heureux, puisque les deux circonscriptions continuent à comprendre d'importants groupes mixtes, formés à la fois de Druzes et de Chrétiens, qui ne tardent pas à en venir aux mains. En 1845, dans la circonscription du sud, les Druzes se jettent sur leurs voisins chrétiens et détruisent un grand nombre de leurs villages.

Sous le prétexte d'empêcher à l'avenir la répétition de pareils incidents, la Porte corrige le régime du double Kaimakamat en établissant, auprès de chaque Kaimakam, un conseil élu (*majlis*), où les confessions libanaises sont équitablement représentées. Mais les conditions imposées à la désignation des conseillers firent de cette institution une nouvelle machine de guerre civile. Attisées sous main, les animosités entre Druzes et Maronites, comme entre plébéiens et sheikhs chrétiens, provoquent une anarchie et une effervescence plus qu'inquiétantes.

Dans les districts mixtes, les paysans chrétiens se groupent autour de nouveaux chefs, appelés «chefs de la jeunesse», des plébéiens qui n'appartiennent pas à la féodalité et réclament une réforme agraire, destinée à améliorer leurs conditions d'existence. L'opposition obstinée des seigneurs féodaux pousse les fermiers à la révolte. Dans le Kasrawân et le Matn maronites, les cheikhs maronites sont brutalement déposés par leurs fermiers coreligionnaires, conduits par un maréchal-ferrant. Ce mouvement révolutionnaire achève de détruire l'ancienne organisation féodale, qui avait fait l'armature du Liban chrétien.

Par contre, les Druzes conservaient leurs cadres traditionnels, et leurs paysans continuaient à se ranger autour des grandes familles féodales.

3. *Convoitises et réclamations russes*

a. *Condominium russo-ottoman sur les principautés roumaines (1849)*

Des troubles et des révoltes qui avaient éclaté en Bosnie, en Bulgarie et dans les principautés roumaines (1844—1849), motivent l'occupation simultanée des principautés par les Ottomans et les Russes. Un traité russo-ottoman, signé à Balta-Liman en 1849, établit un condominium des deux puissances sur les principautés roumaines. Par cet acte, la Russie franchissait une nouvelle étape vers le Bosphore.

b. *Querelles entre les communautés religieuses de Palestine (1849)*

En 1849, un rebondissement de la question des Lieux saints de la Chrétienté fournit à l'Europe l'occasion de combattre la puissance russe en Orient. Des querelles entre les diverses communautés de Palestine «devaient donner naissance à l'un des plus graves conflits européens de la deuxième moitié du XIXe siècle» (Lamouche).

Depuis les Croisades, les Lieux saints de Jérusalem étaient la possession commune de six confessions chrétiennes: les Latins, les Grecs, les Arméniens, les Syriens, les Coptes et les Abyssins. Le clergé latin jouissait de la protection de la diplomatie française; l'Eglise grecque s'appuyait sur la Russie, tandis que les Arméniens, auxquels s'étaient joints les Syriens, les Coptes et les Abyssins, s'étaient mis sous la protection des Arméniens de Constantinople qui, grâce à leur puissance financière, étaient très influents à la cour du sultan. Outre des procès, des rixes avaient souvent éclaté entre les différents clergés, «aussi oisifs que nombreux», dans l'église du Saint-Sépulcre.

Au XVIe et au XVIIe siècles, les Grecs, qui s'étaient introduits dans les conseils de la Porte, réussirent à évincer les religieux latins, au profit de leurs coreligionnaires de Jérusalem, et placèrent l'église du Saint-Sépulcre sous la suprématie des Grecs. Cette situation s'affermirait, au commencement du XIXe siècle, grâce à la protection de la Russie et à l'indifférence de la France à l'époque de la Révolution et de l'Empire. En 1850, sur les démarches de la France qui réclame le respect des Capitulations et sur celles de l'Autriche, la Porte nomme une commission mixte pour étudier les prétentions des Latins.

c. *Intervention de la Russie à Constantinople*

Profitant des difficultés intérieures où se débattait l'Empire ottoman, la Russie crut «le moment venu de porter un coup décisif à cet Etat, que l'on appelait déjà «l'homme malade», avant qu'il ne meure et ne «reste sur les bras» des puissances, ainsi que s'exprimait l'empereur Nicolas lui-

même, parlant, en janvier 1853, à sir Hamilton Seymour, ambassadeur d'Angleterre. Il essayait de gagner la Grande-Bretagne à ses projets en lui proposant de prendre pour son compte l'Égypte et la Crète, tandis que la Russie établirait son protectorat sur la Moldavie, la Valachie, la Serbie et la Bulgarie, nominalement indépendantes. Constantinople serait un port libre, la Russie ne voulant pas l'occuper d'une façon permanente.»¹⁶ Ces propositions sont repoussées par le gouvernement anglais.

En même temps, le tsar réclame à la Porte des garanties pour la protection du culte orthodoxe d'Orient, désigné, pour la première fois, sous le nom de «culte gréco-russe», qui était celui de la Russie et de l'empereur lui-même. Il réclamait aussi des privilèges relatifs aux Lieux saints (1853) et demandait que le firman sultanien qui les établira ait le caractère d'un engagement envers le gouvernement russe.

d. Rejet des demandes russes (1853)

La Porte ne pouvait pas donner au tsar un droit d'intervention dans ses affaires intérieures, en le reconnaissant comme défenseur du culte grec. Les chrétiens ottomans appartenant à la confession gréco-orthodoxe constituent une fraction très importante de la population ottomane, alors que les catholiques, en faveur desquels intervenaient la France et l'Autriche, étaient peu nombreux et, en grande partie, étrangers.

En conséquence, un nouvel acte du sultan maintient le statu quo à Jérusalem, mais donne aux Latins quelques concessions insignifiantes à Bethléem, dont la France se déclare satisfaite (1853). Quant aux demandes russes, la Porte, appuyée cette fois par l'Angleterre, les rejette (1853). En réponse, le tsar annonce sa décision d'occuper les principautés roumaines à titre de gage (1853).

4. Réaction franco-anglaise. Campagne de Crimée et Congrès de Paris (1856)

a. Expédition franco-anglaise en Crimée (1854-1855)

Craignant pour leurs intérêts en Orient, qui seraient compromis par une trop grande extension russe vers le Sud, la France et l'Angleterre, qui avaient déjà envoyé leurs escadres aux Dardanelles, font adresser par le sultan une sommation à la Russie, lui demandant d'évacuer les principautés. A l'expiration du délai imparti, les hostilités commencent entre Ottomans et Russes (1853), et un traité d'alliance est conclu entre la Porte, la France et l'Angleterre, «dans le but de coopérer avec le sultan à la défense du territoire ottoman en Europe et en Asie» (1854).

Lamouche, *op. cit.*, p. 273, 274.

Des armées françaises et anglaises, débarquées à Gallipoli, puis à Varna, sont transportées, après la retraite des Russes, «dans la presqu'île de Crimée où les Anglais désiraient pouvoir détruire le grand port militaire de Sébastopol.»¹⁷ En 1855, Sébastopol est prise après un siège d'un an environ.

b. Le Congrès de Paris (1856) et les conditions de la paix

Un congrès international réuni à Paris en 1856 détermine les conditions de la paix. Les puissances s'engagent, chacune pour sa part, à respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Empire ottoman. Elles garantissent en commun la stricte observation de cet engagement et considèrent toute infraction à ses stipulations comme une question d'intérêt général.

Pour les principautés roumaines, la garantie des puissances contractantes est substituée à la protection de l'Empire russe. La principauté de Serbie est, elle aussi, placée sous la garantie collective des puissances. Relativement au droit maritime, la course est abolie; le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie, à l'exception de la contrebande de guerre. La convention des Détroits, signée en 1841, est révisée. La mer Noire est neutralisée; ses eaux et ses ports, ouverts aux navires marchands, sont interdits aux bâtiments de guerre. Le Danube et ses embouchures sont internationalisés. En ce qui concerne les Capitulations, qui limitent l'autorité du sultan sur son propre territoire, rien ne fut changé.

5. Le rescrit sultanien de 1856, ou nouvelles promesses de réformes

a. Le rescrit de 1856

Parallèlement aux stipulations du traité de Paris, un *Hatti Hamayouni* ou rescrit sultanien (1856), confirmant et développant les promesses du *Hatti chérif* de 1839 sur les Tanzimât ou réformes générales (p. 155—156), octroie aux diverses communautés non musulmanes la jouissance de leurs immunités traditionnelles, le libre exercice du culte, l'administration de leurs biens, la rétribution des ecclésiastiques. Les dénominations méprisantes des sujets chrétiens, en usage jusqu'alors, seront supprimées. Les chrétiens auront accès aux universités et au service civil de l'Etat.

Pour le service militaire, jusqu'alors réservé aux musulmans, les chrétiens seront recrutés, avec la liberté de se faire remplacer ou racheter à prix d'argent. Les impôts seront exigibles, au même titre, de tous les sujets de l'Empire, et leur mode de perception sera réformé de manière à éviter

¹⁷ Lamouche, *op. cit.*, p. 278.

les abus. Les procès entre non-musulmans seront jugés par des tribunaux mixtes. Les conseils provinciaux et communaux seront réformés de manière à garantir la sincérité des choix des délégués musulmans, chrétiens ou autres et la liberté du vote dans les conseils. Des promesses sont faites quant à l'exécution de travaux publics et l'abolition de la corruption. Les affaires laïques des chrétiens, qui étaient jusqu'alors dirigées par le seul clergé, le seront désormais par un conseil mixte, composé de clercs et de laïques choisis par la communauté. Les sujets étrangers seront admis, sous certaines conditions, à acquérir des terres, etc.

b. Caractère illusoire des nouvelles réformes

Ces nouvelles promesses de réformes furent accueillies avec pessimisme par les chrétiens, rendus méfiants par l'expérience, et avec mécontentement par les musulmans, qui perdaient leurs anciens privilèges.

En effet, ces réformes solennellement proclamées, comme celles qui seront annoncées par la suite, amèneront une certaine transformation extérieure; mais l'ancien esprit ottoman, qui subsistera toujours, rendra illusoire et apparente l'égalité entre musulmans et chrétiens. Dans les conseils administratifs, dans les tribunaux et même dans les organes centraux de l'Empire, les chrétiens seront, il est vrai, représentés, mais leurs représentants ne pourront qu'opiner affirmativement lorsque le fonctionnaire ottoman émet un avis. Malgré sa bonne volonté et ses bonnes intentions, le sultan Abdul Méjid, épuisé par les plaisirs, n'aura par l'énergie nécessaire pour imposer l'exécution effective des mesures qu'il proclamait.

«Le traité de Paris (de 1856), que la Turquie avait signé comme Etat victorieux, à côté des grandes puissances occidentales, ses alliées, qui l'admettait dans le concert européen, et consacrait, en même temps que l'intégrité de son territoire, son indépendance politique, marqua, sans doute, la date la plus importante dans l'histoire moderne de ce pays. Si l'Empire ottoman avait compté un nombre suffisant d'hommes d'Etat, d'administrateurs, à la hauteur des circonstances, si, chez le souverain, l'énergie et la volonté avaient égalé les bonnes intentions, si les réformes, déjà commencées depuis vingt ans, avaient été continuées d'une façon systématique et appliquées dans la réalité et pas seulement en apparence, la Turquie, assurée de la bienveillance et du concours de la France et de l'Angleterre, délivrée de l'influence tracassière et intéressée de la Russie, pouvait bénéficier d'une transformation complète et devenir, non certes du jour au lendemain, mais dans un délai de quelques années, un Etat européen, apte à de nouveaux progrès.»¹⁸

¹⁸ Lamouche, *op. cit.*, p. 287.

6. *Nouveaux troubles au Liban. Autonomie de la Montagne (1860—1861)*

Quatre ans après la paix de Paris et la proclamation des nouvelles réformes, des troubles graves survenus au Liban obligent les Puissances européennes d'intervenir, de nouveau, dans les affaires intérieures de l'Empire ottoman.

a. *Le drame de 1860*

Après les sanglants incidents de 1845, les animosités entre Chrétiens et Druzes, attisées en sous-main au Liban, ne cessèrent d'augmenter, donnant lieu à de constants conflits. Elles aboutissent, en 1860, à une guerre civile où les Druzes, mieux organisés et secrètement poussés par Kourchid Pasha, représentant de la Porte à Beyrouth, commencent leur grande offensive contre les Chrétiens du Matn, du Liban méridional, de Hasbaya et de Rashaya. Zahlé et Deir-el-Kamar sont pillées et incendiées. Sous prétexte de maintenir l'ordre, les soldats ottomans désarment les Chrétiens, qui sont impitoyablement massacrés.

Gagnant Damas, l'effervescence antichrétienne, excitée par le gouverneur ottoman de la ville, se traduit par une véritable boucherie où, pendant deux jours, les Chrétiens sont massacrés et leurs maisons pillées et incendiées. L'intervention de l'émir Abdel Kader, qui avait combattu la France en Algérie et résidait à Damas, arracha à la mort 1.500 chrétiens environ. Le chiffre de ces tueries, auxquelles la lassitude mit fin, atteignit les 6.000 au Liban et un peu moins à Damas (1860).

b. *Intervention militaire française (1860—1861)*

Emue par ces atrocités, l'Europe intervint en envoyant des vaisseaux dans la rade de Beyrouth, où débarqua un corps de troupes françaises, au nombre de 6.000, «pour aider le sultan à rétablir la paix».

Prenant les devants, la Porte avait envoyé en Syrie son ministre des Affaires étrangères, Fouad Pasha, un homme de premier plan et qui avait la confiance des cabinets européens. Investi de pouvoirs illimités, celui-ci arrive à Damas, qu'il veut soustraire au danger d'une occupation européenne, et, par des sentences sommaires et rapides, fait condamner à mort et exécuter 150 personnages, considérés coupables, y compris le gouverneur turc de Damas. Celui de Beyrouth s'en tire avec une sentence de banissement perpétuel. Une centaine de Druzes sont exilés en Tripolitaine (1860).

Sur la pression de l'Angleterre et de la Turquie, qui considéraient qu'une occupation française prolongée était désormais sans motif plausible, les troupes françaises se rembarquent en 1861.

c. *Nouvelle constitution du Liban (1861–1864). Réduction territoriale et autonomie administrative*

Une commission européenne, réunie d'abord à Beyrouth, puis à Constantinople, prépare une nouvelle constitution de la Montagne, un Règlement organique, qui est publié en 1864. Amputé de plus de la moitié de son territoire, c'est-à-dire du Wadittaim, de la Békâ, du district de Saïda et de la ville de Beyrouth, qui sont incorporés aux vilayets ottomans voisins, l'ancien domaine des Mân et des Chéhâb est constitué en circonscription autonome, relevant directement de la Porte et sous la surveillance discrète des Puissances. « Dans ces limites étriquées, combinées de façon à étouffer toute velléité autonomiste et tout développement économique, la nouvelle circonscription ne comprenait plus même le Liban géographique. »¹⁹

Le nouveau Règlement organique accorde au Liban, territorialement réduit, une autonomie administrative, judiciaire et financière à peu près complète, sous l'autorité d'un gouverneur chrétien choisi, pour une durée déterminée, parmi les sujets ottomans non libanais. Nommé par la Porte avec l'approbation des Puissances, ce gouverneur, qui a le titre de *Mutesarrif* (administrateur) et la dignité de *Mushir* (maréchal), la plus élevée dans la hiérarchie ottomane, réunit en sa personne toutes les attributions de l'exécutif. Auprès de lui se trouve un Conseil administratif élu, qui représente les diverses communautés confessionnelles de la Montagne. Un corps de gendarmerie libanais assume le maintien de l'ordre public.

Ce Règlement organique et les amputations dont le pays fut l'objet furent mal accueillis par les populations de la Montagne. Un jeune chef maronite, Joseph Karam, surgit dans le Liban-Nord où il s'était assuré une autorité incontestée, et qui avait occupé la charge de Kaimakam des Chrétiens sous le régime des deux Kaimakamats, refuse de reconnaître le nouvel ordre établi et lève l'étendard de la révolte. Après de brillants succès qu'il remporte, à la tête d'une poignée de braves, contre les troupes ottomanes et les forces libanaises du nouveau régime, Karam, enfin vaincu, est exilé en Europe et le chef de ses hommes²⁰ est déporté à Constantinople.

d. *Le Liban autonome*

Promulgué en 1864, le Règlement organique, qui constitue la Charte de l'autonomie libanaise, restera en vigueur jusqu'au début de la première guerre mondiale (1914). Malgré les lacunes de cette constitution et les amputations dont le Liban fut l'objet, ce dernier connaîtra, sous ce régime, pendant un demi-siècle (1864–1914), une période de paix et de prospérité,

¹⁹ Lammens, *op. cit.*, II, p. 188.

²⁰ Assad Boulos Macari, aïeul de l'auteur du présent ouvrage.

comme il n'en avait plus connu depuis plusieurs générations. A l'étroit sur un territoire montagneux et exigu, la population, dont le chiffre et le bien-être ne cesseront de croître, cherche à l'étranger un débouché pour son expansion démographique. Un flot d'émigrants se déverse sur l'Égypte, l'Amérique, l'Afrique Occidentale, l'Australie, où se fondent de riches et influentes colonies. La création et le développement de la presse arabe en Égypte sont dus au concours des Libanais établis dans ce pays.

7. Syrie et Palestine ottomanes après 1860

a. Réorganisation administrative

En même temps que le Règlement organique du Liban, la Porte promulgue la loi sur l'organisation des vilayets (1864), qui, complétée en 1870 et 1880, règle la division administrative de la Syrie. Cette législation, qui renforce l'œuvre de centralisation inaugurée depuis peu et supprime les derniers restes des autonomies provinciales, divise la Syrie en deux vilayets ou gouvernements généraux, Alep et Damas, subdivisés en préfectures ou moutesarrifiats. Le vali ou gouverneur général, fonctionnaire révocable à volonté, n'a d'autre initiative que celle d'exécuter les ordres de Constantinople.

En 1887, Jérusalem et le sud de la Palestine sont érigés en un moutesarrifiat relevant directement de la Porte, tandis que la Transjordanie, constituée en moutesarrifiat, est rattachée au vilayet de Damas. En 1888, le développement économique et intellectuel de Beyrouth détermine la Porte à y établir le centre d'un vilayet distinct, comprenant les moutesarrifiats de Lataquié, de Tripoli, d'Acre et de Naplouse.

b. Décadence de la Syrie intérieure

Tandis que le territoire autonome du Liban et le vilayet de Beyrouth évoluent, à partir de 1864, dans la voie de la prospérité et du progrès, la Syrie intérieure tombe dans le marasme où végètent les vilayets ottomans, et son histoire se confond désormais avec celle de la Turquie.

c. Premières colonies juives en Palestine (1881)

En Palestine, des groupes juifs, numériquement peu considérables, vivaient, de temps immémorial, parmi les Palestiniens musulmans et chrétiens, qui formaient la grande masse du pays.

A partir de 1881, des immigrants juifs, constituant «l'avant-garde du sionisme», commencent à débarquer à Jafa, et les premières colonies agricoles sont créées à Jafa, à Caïfa et en Galilée. Malgré les mesures prises par

la Porte, qui interdit en 1892 l'entrée de la Palestine aux Juifs du dehors, l'infiltration clandestine des Israélites ne se ralentit guère.

A la veille de la guerre de 1914—1918, d'importantes colonies agricoles sont solidement constituées, et, près de Jafa, une nouvelle cité juive, Tel-Aviv, compte une population de 4.000 âmes. En 1917, la «déclaration Balfour», au nom de l'Angleterre, accordera aux Juifs l'établissement d'un «foyer national» en Palestine.